

3) Organisation des services :

A. Pôle Solidarité Citoyenneté Culture – Direction Action Territoriale Tranquillité Publique – Direction Police Municipale  
Domaine Public : Transfert du contrôle du stationnement payant (avis) ;

Nous avons participé à la réunion de présentation de ce dossier au combien politique et qui a fait l'objet de déclaration des oppositions rennaises sur les réseaux sociaux.

Transférer une mission qui était réalisée par des agents de la Ville de Rennes ne peut pas nous satisfaire.

Nous entendons la nécessité de réguler le stationnement au sein du territoire de la Ville de Rennes, de développer les zones payantes afin de diminuer le stationnement de voiture "ventouses". Nous avons également entendu que le taux de verbalisation n'était pas suffisant au regard du non-paiement des droits de stationnement en raison d'un nombre d'agents insuffisant au regard du territoire à contrôler. Nous tenons à remercier Erwan RANSON pour sa patience et le temps qu'il a pris pour nous expliquer plus en détail les jeux et enjeux financiers entre la Ville de Rennes et la Métropole de façon globale tant il était difficile de se projeter sur le comportement "civique" des concitoyens demain.

Nous avons quand même cru comprendre que certaines missions de contrôle et vérifications des vignettes ou autres cartes de stationnement allaient être maintenues dans les missions de la future brigade anti-incivilité. Alors, au-delà du chiffre, des amendes, pourquoi ne pas avoir simplement augmenté le nombre des agents de cette brigade et leur maintenir le contrôle du stationnement ?